

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Adopté

AMENDEMENT**N ° II-CF2696**

présenté par

M. Nicolas Bonnet, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 65, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement présente sous forme d'annexe générale au projet de loi de finances de l'année prévue au 7° de l'article 51 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances un rapport sur les aides publiques aux entreprises. Ce rapport :

1° Présente un recensement exhaustif et consolidé des subventions, des exonérations fiscales et sociales, des participations financières de l'État et des garanties financières attribuées aux entreprises au cours de l'année, comprenant notamment la liste des aides publiques aux entreprises, le montant total des aides, les montants totaux par aide, la répartition des aides en fonction de la taille, du chiffre d'affaires et du secteur d'activité des entreprises, et le poids des dépenses fiscales en faveur des entreprises dans le budget de l'État ;

2° Récapitule les crédits attribués par les ministères, au cours de l'année, aux aides publiques aux entreprises ;

3° Présente les objectifs de la politique du Gouvernement sur les aides publiques aux entreprises ;

4° Dresse un bilan de l'efficacité de la politique du Gouvernement sur les aides publiques aux entreprises, notamment en matière d'emploi et de transition écologique.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à créer un rapport annuel annexé au projet de loi de finances (dit « jaune budgétaire ») sur les aides publiques aux entreprises.

Ce rapport permettrait au Parlement de disposer d'informations officielles relatives aux aides publiques aux entreprises, notamment un recensement exhaustif et consolidé des aides attribuées au cours de l'année, le montant total par aide ainsi qu'une évaluation de leur efficacité en matière d'emploi et de transition écologique.

Si le consentement à l'impôt est l'un des fondements de notre société, il est indissociable du suivi de l'utilisation de l'argent public. Les débats sur le projet de loi de finances ont au moins permis de rappeler la difficulté croissante de fonder nos échanges sur des constats communs, préalable indispensable à tout dialogue. Il est urgent que nos débats budgétaires et financiers aient pour point de départ une analyse de l'existant s'appuyant sur des faits.

Sur les 2 000 dispositifs d'aides publiques aux entreprises, les estimations du montant global accordé chaque année varient de plusieurs dizaines de milliards d'euros. Selon l'estimation de la commission d'enquête sénatoriale sur l'utilisation des aides publiques aux entreprises, ce montant s'élevait au moins à 211 Md€ en 2023.

De manière similaire, un rapport sur « l'effort financier de l'État en faveur des associations » est déjà annexé au projet de loi de finances chaque année.

Cet amendement vise donc à poser une première pierre vers plus de transparence et d'évaluation des aides publiques aux entreprises.